

Objekttyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **54 (1928)**

Heft 12

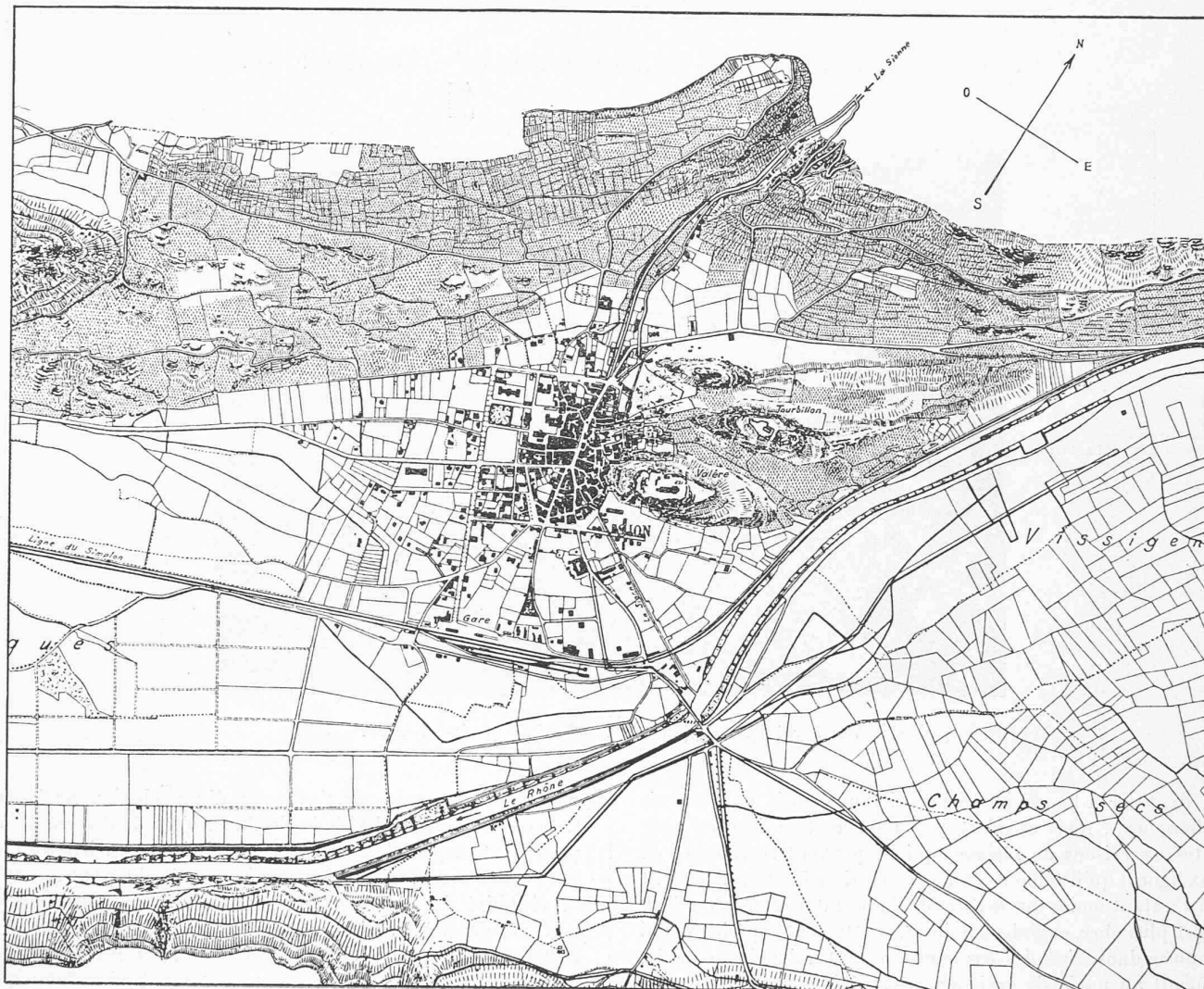
PDF erstellt am: **27.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Plan de la ville de Sion. — 1 : 20 000.



Vue à vol d'oiseau (altitude 2500 m.) de Sion et de la vallée du Rhône, en amont de la ville.

Photo Ad. Astra-Aero.

CONCOURS POUR LE PLAN D'EXTENSION
DE LA COMMUNE DE SION

**Concours d'idées pour l'établissement du
plan d'avenir de la Ville de Sion.**

Rapport du Jury.

« Avenir » (1^{er} prix).

Bon projet, très clair, et s'adaptant bien au terrain.

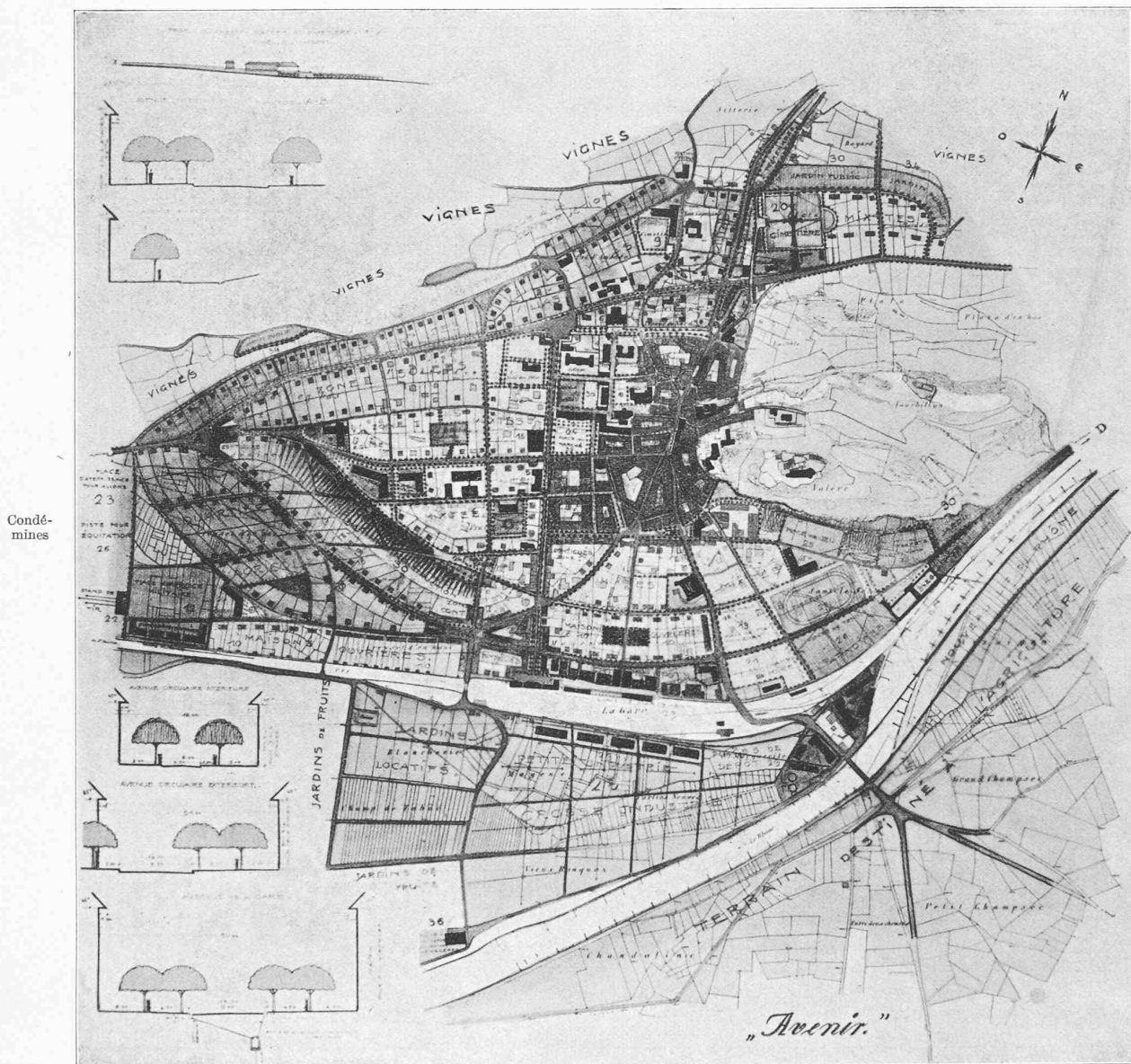
Grandes communications : L'artère de grande communication au nord de la ville est une bonne solution à recommander ; son amorce à l'ouest est bien comprise. La route au sud-ouest dans la direction du pont du Rhône est bien étudiée, longeant le pied du cône de déjection de la Sionne dans les Condémines et Creusets.

La transversale nord-sud à travers la ville prévoit l'élargissement de la rue du Rhône.

Réseau secondaire : Les communications du centre vers la gare sont suffisantes et le lotissement des différents quartiers est bien compris, mais la forme donnée aux carrefours est critiquable.

Zones : Il n'a pas été donné assez d'importance aux zones 1 et 2 et l'enclave de maisons ouvrières entre ces deux zones n'est pas judicieuse, ces terrains devant être réservés à la zone 2. Les zones 3, 4 et 5 sont bien réparties et le quartier

CONCOURS POUR LE PLAN D'EXTENSION DE LA COMMUNE DE SION

1^{er} prix : projet de M. Ernest Grindat, architecte, à Lausanne. — Echelle 1 : 15 000.

industriel bien situé et spacieux, par contre, les entrepôts au nord de la gare sont mal placés.

Bâtiments publics: Les bâtiments scolaires à l'ouest sont trop excentriques et devraient être groupés plus près du collège.

L'idée de séparer le jardin public de la Planta par le Palais de Justice n'est pas heureuse ; par contre, les emplacements attribués à l'église et au théâtre sont bons.

L'hôpital serait mieux placé sur le terrain choisi pour le nouveau cimetière en laissant l'ancien à sa place. Les casernes et le stand sont à mettre ailleurs ; les abattoirs sont trop à l'étroit et l'emplacement du marché couvert mal choisi.

Places et sports. Intéressante recherche pour les jardins publics, bon choix pour la place de foires et de stationnement quoique trop d'ampleur soit donnée à cette dernière.

Les emplacements fixés pour les jeux et sports et l'atterrissage doivent être cherchés ailleurs, ainsi que la patinoire

qui est trop au soleil et le dépôt des gadoues qui est trop éloigné. La déviation du Rhône pour établir une promenade sous le Scex est une solution exagérée et coûteuse.

« La Planta verte » (2^e prix).

Plan bien condensé et indications générales très claires.

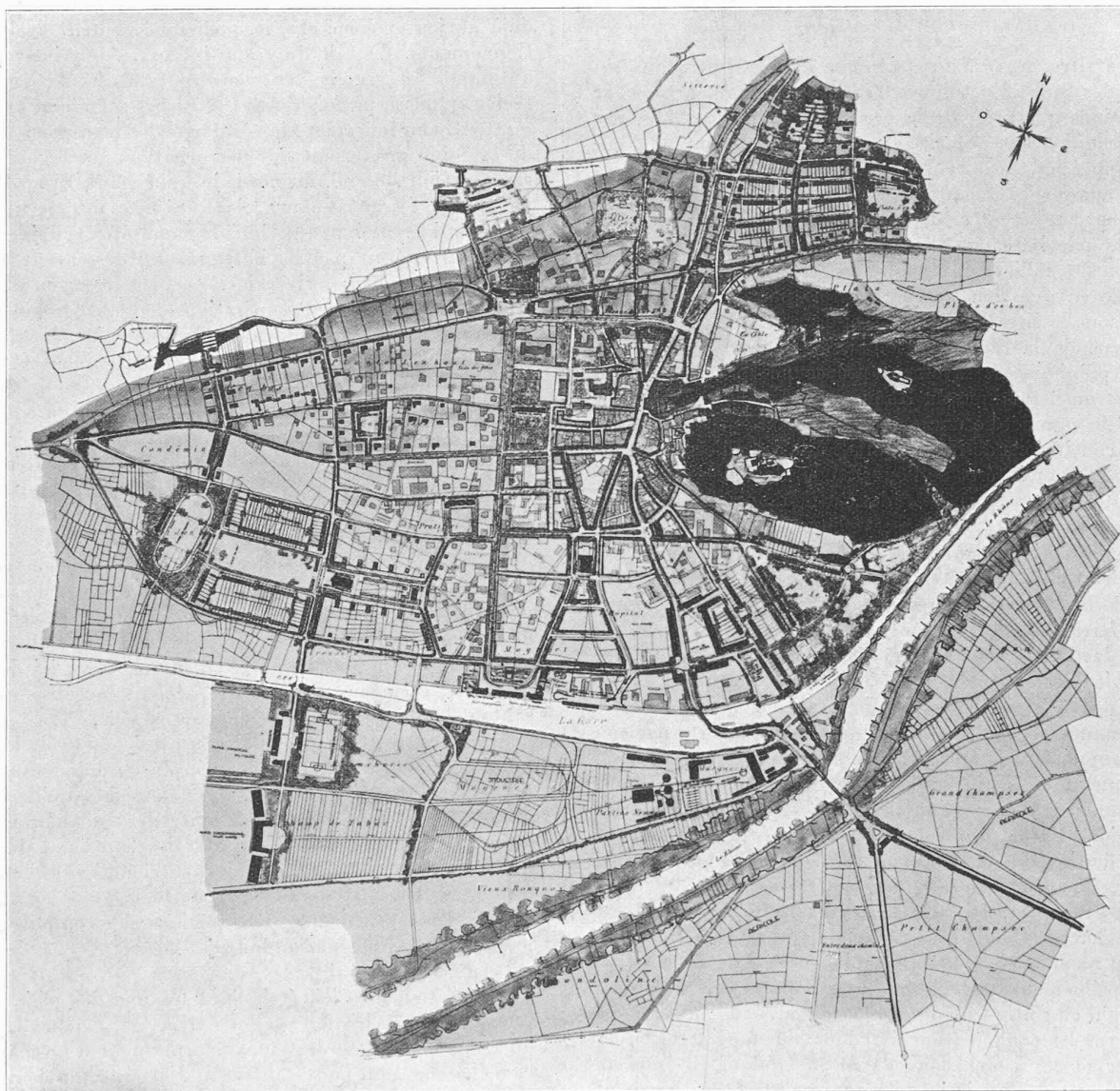
Grandes communications: Les grandes communications sont bien conçues ; l'auteur du projet a eu raison de ne pas faire passer la route cantonale sous le Scex.

Le nouveau tracé de la route cantonale est facile à réaliser, grâce à la correction de la route de St-Georges ; il y a possibilité de sens unique autour de ce quartier. Cette solution est économique sans être radicale.

La route au sud-ouest « Condémines-Gare-Pont du Rhône » est bien adaptée au terrain en utilisant le pied du cône. La transversale nord-sud est améliorée par l'élargissement de la rue du Rhône.

Réseau secondaire: Le maintien des anciennes artères

CONCOURS POUR LE PLAN D'EXTENSION DE LA COMMUNE DE SION



III^e prix: projet «Sion I», de M. Joseph Schütz, architecte, à Zurich. — Echelle 1 : 15 000.

le carrefour du Grand-Pont; son tracé est direct et son point de départ à l'ouest bien marqué. Cette solution est à retenir.

La route de communication sud, avec la gare et le pont du Rhône, est bien étudiée.

La transversale nord-sud est également clairement indiquée.

Réseau secondaire: L'auteur a voulu améliorer les communications intérieures avec la gare, en supprimant certaines rues existantes et en proposant le lotissement d'un quartier symétrique, peut-être un peu exagéré, mais intéressant. L'étude du quartier de Pratifori-Condémines et Creusets ne s'adapte pas à la configuration du sol et s'étend trop à l'ouest.

La recherche de la symétrie dans tout ce projet a du mérite, mais elle est trop souvent faite au détriment des rues existantes.

Zones: Les zones de construction sont bien indiquées, mais trop étendues à l'ouest et dans les Creusets d'en bas. Le quartier industriel prévu assez grand est bien placé.

Bâtiments publics: Les bâtiments scolaires sont un peu trop dispersés. Le choix de l'emplacement du musée paraît intéressant. L'usine à gaz et les abattoirs sont bien situés; il en est de même du théâtre. Par contre, le bâtiment des Services industriels et l'hôpital sont sur des terrains trop excentriques. Le palais de justice n'est pas à sa place au nord de la Planta; la nouvelle église, ainsi que les casernes, sont sur des terrains trop humides.

Places et sports: Le champ de foires est dans un bon endroit, mais trop exigü. La transformation des terrains sous le Seex est d'un luxe exagéré, par contre l'idée de promenades sur les rives du Rhône est heureuse. L'emplacement réservé à l'aviation est dans de mauvais terrains, le cimetière est trop éloigné et la patinoire dans un endroit trop chaud.

(A suivre.)

CONCOURS POUR LE PLAN D'EXTENSION DE LA COMMUNE DE SION

Tour-
billon

La Planta



Valère

Sous le Scex

Vue à vol d'oiseau (altitude : 100 m) de la ville de Sion.

Photo Ad. Astra-Aero.

pas dépasser 1 %. Evidemment si l'on choisit un mauvais déchargeur..., mais ce n'est pas pour cette raison et pour toutes les raisons de réglage (qui ne peuvent se résumer en deux lignes) qu'il faille rejeter une solution à axe vertical. Et ceci d'autant moins que le rotor de l'alternateur à axe vertical, s'il est plus cher, englobe une inertie nettement supérieure, qui remplace dans bien des cas le gros volant à l'ancienne mode.

Quant au mode de graissage, c'est évidemment toute une étude et une étude qui n'est souvent pas faite, par certains constructeurs, comme elle devrait l'être. Les cahiers des charges anglais et américains savent bien prescrire et exiger des projets complets de graissage, à bon escient. Mais ce n'est pas une raison d'admettre que le graissage d'un groupe à axe vertical ne puisse être réalisé couramment sans pivot de recharge et sans usure des coussinets.

Il y a enfin la question des responsabilités, qui doivent être parfaitement délimitées entre les fournisseurs d'un groupe à axe vertical. C'est là certainement une cause de discussions que l'un ou l'autre peut avoir intérêt à ne pas terminer, aussi n'insistera-t-on jamais trop sur l'avantage qu'il y a à préciser les termes du contrat et à éclaircir le plus tôt possible les cas douteux.

* * *

En résumé, je ne suis pas d'accord avec le détail des arguments tels que M. Dusaugy les apporte dans la discussion, ni surtout avec la forme rigide sous laquelle il les présente. Certainement il signale tous les points délicats sur lesquels doit porter l'attention, lors du choix des machines, mais ses conclusions sont trop absolues.

Le constructeur de turbines a certainement une opinion utile à faire entendre dans bien des cas, mais la décision doit venir du maître de l'œuvre. Pour ces raisons d'exploitation sans doute (bien que les frais d'entretien des usines hydrauliques soient toujours relativement minimes), mais surtout pour des raisons d'exécution.

Il est très difficile, pour ne pas dire impossible, de fixer

a priori, dans tous les cas, l'avantage d'une solution sur l'autre. Ce qui fait décider du choix de l'axe, c'est finalement l'emplacement disponible en plan. Si celui-ci est spacieux, qu'on prolonge alors la discussion sur la portée du pont-roulant, la visibilité des groupes, l'accès immédiat aux turbines et aux régulateurs. Mais quand, comme à la Biaschina, à Bellegarde-Complémentaire ou à la Handeck, il faut trouver dans le rocher un emplacement nettement plus long que large sans que la hauteur de l'usine soit un inconvénient, la solution à axe vertical est certainement économique. Qu'elle ait ses inconvénients c'est certain, notamment au sujet du démontage et de la limite des responsabilités, mais ce sont des inconvénients qu'on rachète, et bien au delà, par de grands avantages.

Au point de vue de la vitesse de rotation enfin, l'axe vertical se prête aussi, s'il le faut et contrairement à ce qu'en pense M. Dusaugy, à l'exécution de turbines doubles ou multiples. J'ai cité plus haut deux installations de turbines Pelton à axe vertical. Quant à des turbines Francis à deux ou plusieurs roues, il est facile de rappeler Tuilière, Beznau ou Chèvres (Transformations dans cette dernière usine en 1927 et 1928) tout en remarquant que la grande vitesse spécifique qu'on admet aujourd'hui, grâce à la forme appropriée de l'aspirateur permet souvent, même en augmentant la puissance du groupe, de tourner plus vite qu'on le faisait il y a vingt ans avec 2, 3, et même 4 roues sur le même arbre.

Par quoi je n'entends pas préconiser toujours et partout la solution à axe vertical. Je crois, au contraire, qu'il est plusieurs cas de turbines Francis à bêche métallique, de dimensions moyennes, qu'on aurait intérêt à exécuter à axe horizontal et qu'on a, un certain temps, cédé à la mode de l'axe vertical. Mais il est bien préférable, plutôt que de fixer une règle, d'examiner chaque cas comme tel, en s'assurant des véritables progrès réalisés ces dernières années dans la construction de détail des turbines hydrauliques.

Petit-Saconnex (Genève), le 21 mai 1928.

JULES CALAME.